

## CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 22 février 2018

Message no 2.1

### Demande de crédit de CHF 95'000.00 pour le déplacement de la conduite Bulle – Romont

#### Introduction

Quelque 70 % de l'eau potable consommée dans la Commune de Romont nous arrive de la Gruyère via une conduite de transport. La Commune de Romont et l'AVGG (Association de communes de la Veveysse, Glâne et Gruyère pour l'adduction d'eau) exploitent en consortium depuis plusieurs décennies cette conduite. Cette conduite relie la station de pompage du Dally, à l'entrée de Bulle, au réservoir de la croisée de Sâles. De là, l'eau coule ensuite par gravité jusqu'à Romont par notre propre conduite.

Sur le tronçon commun avec l'AVGG, à la hauteur de la Sionge, un propriétaire souhaite agrandir sa ferme au-dessus de cette conduite. Selon les dispositions légales (art. 693 CCS ci-après), nous nous voyons obligés de déplacer la conduite pour permettre la construction, et ce, aux frais du propriétaire de la conduite.

**Art. 693 CCS B. Restriction de la propriété foncière / III. Rapport de voisinage / 6. Lignes et conduites traversant un fonds / c. Faits nouveaux**

*c. Faits nouveaux*

<sup>1</sup> *Si les choses se modifient, le propriétaire peut exiger que les installations soient déplacées conformément à ses intérêts.*

<sup>2</sup> *Les frais de ce déplacement sont, dans la règle, à la charge de l'autre partie.*

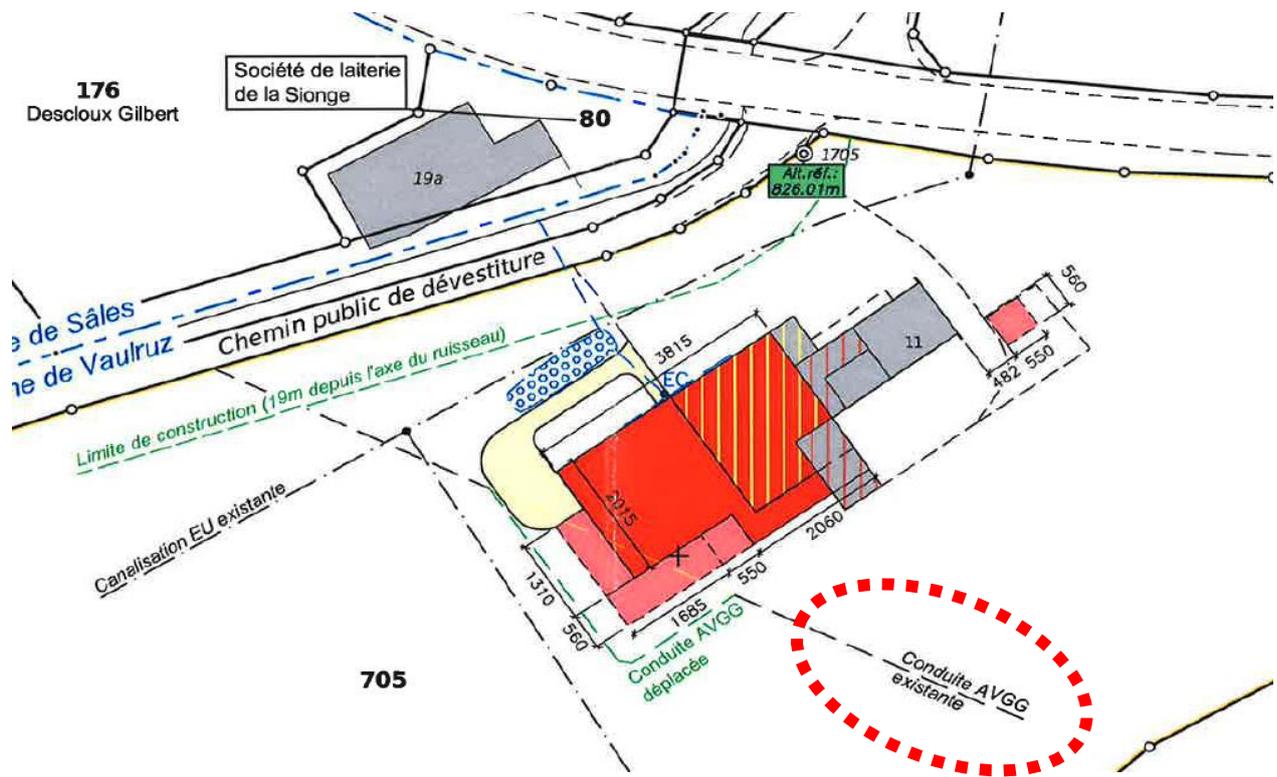
<sup>3</sup> *Toutefois, le propriétaire grevé peut être tenu, si cette obligation est justifiée par des circonstances spéciales, de payer une part équitable des frais.*

Dans le cas présent, aucune circonstance spéciale ne permet d'imputer les frais au propriétaire de la ferme.

#### Descriptif des travaux

La ferme concernée par l'agrandissement se situe sur la parcelle 705 de la Commune de Vaulruz au lieu-dit La Sionge.

L'agrandissement de la ferme se fera côté sud-ouest de la ferme (voir plan d'enquête ci-après).



La conduite AVGG existante devra être annulée. Pour éviter un nouveau déplacement en cas d'agrandissement futur, la conduite passera de l'autre côté de la ferme (côté nord-est selon plan d'avant-projet ci-dessous).



La nouvelle conduite sera en fonte, diamètre de 350 mm, pour une longueur d'environ 190 mètres.

Coût total estimé pour cette opération de déplacement : CHF 190'000.00 TTC.

Conformément à la convention établie entre l'AVGG et la Commune de Romont, ces travaux étant liés aux infrastructures, le montant se répartira pour moitié entre l'AVGG et la Commune de Romont, soit un total de CHF 95'000.00 à charge de notre Commune.

### **Demande de crédit**

Le crédit de CHF 95'000.00, prévu au poste 700.501.23 du budget des investissements 2018, sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

### **Frais financiers**

Amortissement	4 % de CHF 95'000.00	CHF	3'800.00
Intérêts	2 % de CHF 95'000.00	CHF	1'900.00
<b>Charge financière annuelle</b>		<b>CHF</b>	<b>5'700.00</b>

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 95'000.00 pour le déplacement de la conduite Bulle – Romont.

Février 2018

Le Conseil communal